



LEX-CELLENCE.BE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version 2025



I. IDENTIFICATION – COORDONNÉES DE CONTACT

Article 1 – Identification

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») encadrent la vente et l'utilisation des services proposés par LEX'CELLENCE.

LEX'CELLENCE offre des prestations variées dans le domaine du droit économique et du numérique, incluant notamment, mais sans s'y limiter :

- Des consultations juridiques à distance (par téléphone, visioconférence ou par écrit),
- La relecture et la rédaction de documents juridiques,
- La vente de modèles de documents juridiques personnalisables,
- Ainsi que des formations et contenus pédagogiques en ligne.

Éditeur et prestataire des services :

Mason BALSACQ – LEX'CELLENCE

Statut : Entreprise en personne physique

Adresse : Rue de Maisières, 17 – 7020 Nimy

Numéro d'entreprise : 1017.979.168

TVA : 1017.979.168

E-mail : contact@monpetitjuriste.be

Site Internet : www.lex-cellence.be

Toute demande relative aux services proposés ou à l'application des présentes CGV peut être adressée à l'adresse e-mail mentionnée ci-dessus.

II. OBJET ET PORTÉE DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 2 – Définitions

Dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente, les termes ci-dessous sont définis comme suit :

Client : toute personne physique ou morale qui achète un service ou un produit proposé par LEX'CELLENCE, que ce soit à des fins personnelles ou professionnelles.

Consommateur : toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.



Utilisateur : toute personne accédant aux services proposés par LEX'CELLENCE, qu'elle soit ou non cliente. Tous les Clients sont des Utilisateurs, mais tous les Utilisateurs ne sont pas nécessairement des Clients.

Produit : tout contenu juridique proposé à la vente par LEX'CELLENCE, notamment les modèles de documents, fiches pratiques, ou supports pédagogiques. Ces Produits sont généralement délivrés sous format numérique (.docx, .pdf, etc.).

Service : toute prestation intellectuelle fournie par LEX'CELLENCE, incluant notamment les consultations juridiques à distance (par téléphone, en visioconférence ou par écrit), la rédaction ou relecture de documents, les formations, ainsi que tout accompagnement sur mesure.

Compte client : l'espace personnel éventuellement mis à disposition du Client pour gérer ses commandes, ses rendez-vous, ses abonnements, accéder à ses produits ou documents, ou suivre ses échanges avec LEX'CELLENCE.

Conditions particulières : clauses spécifiques qui peuvent s'appliquer à un produit ou service déterminé. En cas de contradiction avec les présentes CGV, les conditions particulières prévaudront.

Convention : ensemble contractuel formé par les présentes CGV, les éventuelles conditions particulières acceptées par le Client, ainsi que la politique de confidentialité de LEX'CELLENCE.

Facturation électronique : la facture électronique qui est émise, transmise et reçue sous une forme électronique.

Facturation électronique structurée : la facture électronique qui est émise, transmise et reçue sous une forme électronique structurée qui permet son traitement automatique et électronique.

Force majeure : tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, rendant impossible ou significativement plus difficile l'exécution des obligations contractuelles. À titre d'exemple, sans que cette liste soit limitative : incendies, catastrophes naturelles, épidémies, conflits armés, grèves, défaillance majeure des infrastructures informatiques ou de télécommunications...

Fichier numérique : tout document fourni sous forme électronique à l'Utilisateur, notamment les modèles juridiques ou supports pédagogiques téléchargeables.



Téléchargement : l'action par laquelle un Utilisateur obtient un fichier numérique sur son terminal (ordinateur, smartphone, tablette...) à partir du site internet de LEX'CELLENCE ou via un lien sécurisé.

Site web : désigne le site www.lex-cellence.be, ainsi que tout sous-domaine ou plateforme associée par le biais de laquelle les services ou produits sont proposés.

Partie / Parties : désigne individuellement ou collectivement le Client et LEX'CELLENCE.

Professionnel : toute personne physique qui agit à des fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Article 3 – Objet des conditions générales :

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités applicables à la vente de Produits et de Services juridiques proposés par LEX'CELLENCE.

Toute personne qui commande une prestation (consultation, relecture, formation, etc.) ou acquiert un Produit (modèle de document, fiche pratique, etc.) devient Client et est de facto considérée comme Utilisateur des Services.

Dans certains cas, les Services peuvent être utilisés par des tiers (collaborateurs, partenaires, stagiaires...) sous la responsabilité du Client. Ces Utilisateurs indirects ne disposent pas d'une relation contractuelle directe avec LEX'CELLENCE, mais sont tenus de respecter les présentes CGV et les éventuelles conditions spécifiques d'utilisation. Le Client s'engage à informer ces tiers des obligations applicables.

Article 4 - Acceptation des conditions générales.

4.1. Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes CGV au moment de la commande d'un Produit ou d'un Service, ou, le cas échéant, lors de la création d'un Compte sur le site www.lex-cellence.be.

4.2. Cette acceptation vaut également engagement à respecter la Charte de confidentialité en vigueur, accessible via le site.

4.3. Toute dérogation aux présentes CGV ne pourra être valable que si elle fait l'objet d'un accord écrit, signé par les deux Parties.



Article 5 - Modification des conditions générales

5.1. LEX'CELLENCE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV afin de les adapter à l'évolution de ses offres, à la législation en vigueur ou à toute autre nécessité justifiée.

5.2. Le Client sera informé de toute modification au moins un mois avant son entrée en vigueur, par e-mail ou via un message affiché sur le site web. Il lui appartient, le cas échéant, d'informer toute personne utilisant les Services sous sa responsabilité.

5.3. En cas de modification substantielle des CGV, le Client a la possibilité de résilier la relation contractuelle sans frais, à condition d'en notifier LEX'CELLENCE dans un délai d'un mois suivant la date de la communication et de motiver le caractère substantiel de la modification.

5.4. À défaut de réaction dans ce délai, les nouvelles CGV seront considérées comme acceptées par le Client.

Article 6 - Gestion du compte client et des accès utilisateurs

6.1. Certains Services proposés par LEX'CELLENCE peuvent nécessiter la création d'un Compte client en ligne, permettant notamment l'accès à des contenus numériques, le suivi des commandes ou l'interaction avec les documents personnalisés.

6.2. Un Compte est strictement personnel et réservé à un seul Utilisateur identifié. Il est interdit de partager ses identifiants ou de permettre l'usage d'un même Compte par plusieurs personnes physiques.

6.3. Le Client est seul responsable de l'exactitude et de la mise à jour des informations renseignées lors de la création ou de la gestion de son Compte, ainsi que de celles des éventuels Utilisateurs liés à son activité (collaborateurs, stagiaires, etc.).

6.4. En cas de violation des présentes CGV, d'utilisation abusive du Compte (partage non autorisé, usage frauduleux, non-paiement, etc.) ou de comportement manifestement contraire à l'usage normal d'un service professionnel, LEX'CELLENCE se réserve le droit de suspendre ou supprimer l'accès au Compte concerné, de manière temporaire ou définitive, sans préavis. Cette mesure peut inclure le blocage d'un identifiant, d'une adresse IP ou de toute autre modalité technique d'identification.



III. INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Article 7 - Offre

7.1. LEX'CELLENCE présente l'ensemble de ses Produits et Services de manière claire et fidèle sur son site internet, dans ses supports de communication ou tout autre canal officiel.

7.2. Les offres sont proposées dans la limite des disponibilités, notamment en ce qui concerne les rendez-vous de consultation ou les sessions de formation pouvant être limitées en nombre de participants.

7.3. LEX'CELLENCE se réserve le droit de modifier à tout moment son catalogue de Produits et Services, tant en termes de contenu que de prix, sans que ces modifications n'affectent les commandes déjà confirmées.

7.4. En cas d'indisponibilité exceptionnelle ou prolongée d'un Produit ou d'un Service commandé, le Client en sera informé dans les plus brefs délais. Il pourra alors choisir d'annuler la commande sans frais, ou, le cas échéant, d'attendre une nouvelle disponibilité.

7.5. Pour certaines offres de formation, les inscriptions sont traitées dans la limite des places disponibles. Le Client est invité à prendre contact avec LEX'CELLENCE pour vérifier les disponibilités avant de finaliser son inscription.

Article 8 - Prix

8.1. Les prix affichés sur le site de LEX'CELLENCE ou sur tout autre support officiel sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, sans préavis. Toutefois, les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de la commande.

8.2. Sauf mention contraire, les prix sont exprimés en euros (€) et taxes comprises. Les éventuels frais annexes sont précisés avant la validation définitive de la commande.

8.3. Le prix indiqué couvre uniquement les éléments explicitement décrits dans l'offre concernée. Toute prestation complémentaire peut faire l'objet d'une facturation distincte.

8.4. LEX'CELLENCE peut ponctuellement proposer des offres promotionnelles ou des tarifs préférentiels, notamment pour certains modèles de documents ou packs de consultations.

Article 9 - Taxes - Commandes dans l'Union Européenne

9.1. Pour les Clients non assujettis à la TVA, la TVA applicable sera celle en vigueur dans l'État membre de l'Union européenne indiqué comme adresse de facturation.



9.2. Les Clients assujettis à la TVA et établis dans un autre pays membre de l'Union européenne peuvent bénéficier d'une facturation hors TVA, conformément aux règles de l'autoliquidation, à condition de fournir un numéro de TVA valide.

9.3. LEX'CELLENCE se réserve le droit de suspendre une commande en l'absence de numéro de TVA valide ou en cas de données incomplètes ou incorrectes fournies par le Client.

Article 10 - Taxes - Commandes hors Union Européenne

10.1. Pour les commandes facturées et livrées hors de l'Union européenne, les règles de TVA en vigueur à l'exportation s'appliquent.

10.2. Le Client est alors considéré comme importateur et reste seul responsable du paiement des droits de douane, taxes locales, frais d'importation ou de dédouanement qui pourraient s'appliquer dans le pays de destination.

10.3. Ces coûts ne relèvent pas de la responsabilité de LEX'CELLENCE et ne sont pas inclus dans le prix indiqué sur le site. Il appartient au Client de s'informer auprès des autorités compétentes.

Article 11 - Frais de livraison

11.1. En principe, les Produits proposés par LEX'CELLENCE sont dématérialisés (documents numériques, consultations en ligne, formations à distance) et ne nécessitent aucun envoi physique.

11.2. Si exceptionnellement un Produit devait faire l'objet d'un envoi matériel (ex. : support imprimé d'une formation ou d'un document), les éventuels frais de livraison seront précisés avant la validation de la commande.

11.3. Les frais de livraison, lorsqu'ils sont applicables, varient en fonction du mode d'envoi, du poids du colis et de la destination. Ces frais sont à la charge du Client, sauf mention contraire.

IV. PASSATION DE LA COMMANDE

Article 12 - Processus de commande en ligne

12.1. Les Produits et Services proposés par LEX'CELLENCE peuvent être commandés directement via le site internet www.lex-cellence.be, par le biais de formulaires en ligne ou, le cas échéant, par un échange écrit (courriel).

12.2. LEX'CELLENCE se réserve le droit de refuser, de suspendre ou de subordonner la confirmation d'une commande dans les cas suivants, de manière non exhaustive :

Données manifestement erronées ou incomplètes communiquées par le Client ;



Défaut de paiement ou incidents de paiement antérieurs ;

Tentative de commande automatisée ou manifestement frauduleuse ;

Commande présentant un volume anormalement élevé, non compatible avec un usage personnel ou professionnel raisonnable ;

Impossibilité technique ou légale de fournir le Service dans les conditions demandées.

Article 13 - Modalités de paiement

13.1. Le paiement des commandes s'effectue de manière anticipée, par carte bancaire, virement ou tout autre moyen de paiement électronique proposé sur le site.

13.2. En cas de paiement par virement, la commande ne sera validée qu'après réception effective des fonds. Aucun Service ne sera fourni avant règlement complet.

13.3. Sauf accord exprès et écrit, aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Les prix sont dus en intégralité au moment de la commande.

Article 14 - Retard de paiement

À l'égard des Clients professionnels :

14.1. Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, les conséquences suivantes :

- Application d'un intérêt annuel de 8 % sur les montants dus ;
- Perception d'une indemnité forfaitaire de 10 % du solde, avec un minimum de 40 euros, à titre de clause pénale.

À l'égard des Clients consommateurs :

14.2. En cas de retard de paiement, après l'envoi d'un rappel et l'écoulement d'un délai de 14 jours calendrier à compter du lendemain de l'envoi, les montants dus seront majorés :

D'un intérêt de retard calculé selon le taux défini à l'article 5, alinéa 2, de la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement ;

D'une indemnité forfaitaire calculée comme suit :

- 20 € si le montant dû est ≤ 150 € ;
- 30 € + 10 % du montant entre 150,01 € et 500 €, si le total dû est compris entre 150,01 € et 500 € ;
- 65 € + 5 % du montant supérieur à 500 €, avec un maximum de 2 000 €.



En cas de retard de paiement de la part de LEX'CELLENCE, il sera alloué au Client consommateur une indemnité du même ordre.

Article 15 - Facturation

15.1. Le Client Particulier accepte expressément que les factures soient émises sous format électronique, à l'adresse e-mail qu'il aura communiquée au moment de la commande.

15.2. Conformément à la loi du 6 février 2024, LEX'CELLENCE recourt exclusivement à la facturation électronique structurée au format PEPPOL BIS, transmise via le réseau PEPPOL, pour l'ensemble de ses relations commerciales B2B (clients assujettis à la TVA en Belgique ou disposant d'un établissement en Belgique) à l'exclusion des Clients Professionnels qui sont expressément exempté de ce régime par ladite loi.

En acceptant les présentes Conditions Générales de Vente, le Client professionnel reconnaît disposer des moyens techniques nécessaires pour recevoir et traiter les factures électroniques transmises via le réseau PEPPOL. Il s'engage à communiquer un numéro de TVA valide permettant une transmission conforme via ce canal.

Aucune facture papier ni facture PDF simple ne sera émise à destination des Clients Professionnels. Le Client est tenu d'accepter la facture électronique transmise, sauf contestation expresse dans un délai raisonnable. Le refus de ce mode de facturation ne saurait justifier un non-paiement ou un retard dans le règlement des sommes dues.

Article 16 - Sécurité des paiements et archivage

16.1. Les paiements en ligne sont sécurisés par des prestataires agréés, choisis par LEX'CELLENCE. Le bon déroulement des transactions relève de la responsabilité de ces prestataires.

16.2. LEX'CELLENCE ne pourra être tenu responsable en cas de piratage, panne, erreur de traitement ou tout autre dysfonctionnement technique imputable à un tiers ou à l'organisme de paiement.

16.3. Le Client est invité à consulter les conditions générales de son propre prestataire de paiement, et à prendre toutes précautions utiles pour sécuriser ses transactions.

V. EXÉCUTION DE LA COMMANDE DE SERVICES

Article 17 - Fichiers numériques

17.1. Les fichiers numériques commandés (modèles juridiques, fiches pratiques, documents personnalisés, etc.) sont mis à disposition du Client via un lien sécurisé de téléchargement, communiqué dans un délai de 48 heures à compter de la confirmation de la commande.



17.2. Ce lien reste actif pour une durée de trois (3) mois à compter de son envoi. Passé ce délai, le fichier ne sera plus accessible. Il est donc recommandé de procéder au téléchargement rapidement après réception.

Par dérogation aux alinéas précédents, les fichiers numériques liés à une demande de relecture ou de rédaction d'un document juridique sont envoyés au Client par mail, dans un délai de maximum 10 jours à compter de la confirmation de commande.

17.3. Tous les Produits sont exclusivement fournis par voie électronique. Aucun envoi postal ou livraison physique n'est prévu.

Article 18 - Base de connaissance

18.1. LEX'CELLENCE propose, sous forme d'abonnement, un accès à une Base de connaissance juridique comprenant des fiches thématiques, des modèles de documents, des guides pratiques et d'autres ressources juridiques à jour.

18.2. Sauf mention contraire au moment de la commande, la durée de l'abonnement est fixée à un (1) mois à compter de la date d'activation de l'accès, qui intervient dans les 48 heures suivant la confirmation de commande.

18.3. Sauf résiliation, l'abonnement est renouvelé automatiquement pour une durée équivalente, aux conditions tarifaires en vigueur.

18.4. La résiliation est effectuée par le Client, via son espace personnel, rubrique "Mes abonnements"

18.5. L'abonnement est facturé avant chaque période renouvelée. Le contenu de la Base de connaissance peut être étendu à tout moment, sous réserve de commande complémentaire.

18.6. LEX'CELLENCE se réserve le droit de mettre à jour ou de retirer tout contenu devenu obsolète. En cas de retrait ou de mise à jour importante, aucun remboursement ne sera dû, sauf si cela constitue une modification substantielle de la prestation, auquel cas le Client pourra demander la résiliation avec remboursement au prorata temporis.

Article 19 - Formations

19.1. Les formations proposées peuvent être dispensées en ligne ou en présentiel, selon les modalités précisées à l'inscription.

19.2. LEX'CELLENCE se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler une session de formation en cas de force majeure, d'indisponibilité du formateur ou de nombre insuffisant de participants. Le Client en sera informé dans les meilleurs délais.



19.3. Une attestation de participation peut être délivrée à l'issue de la formation, sur demande expresse du Client.

19.4. Il est précisé que ces formations ne sont pas nécessairement reconnues par un organisme officiel, sauf indication contraire précisée dans l'offre de formation.

VI. DROIT DE RÉTRACTATION

Article 20 - Délai de rétractation et point de départ

20.1. Conformément au Code de droit économique belge, le Client Consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour notifier sa décision de se rétracter d'une commande passée en ligne, sauf dans les cas d'exclusion visés aux articles 23, 23.1, 23.2, 23.3 et 23.4

20.2. Le point de départ du délai dépend du type de contrat : Pour un Service (consultation, formation, abonnement...), le délai court à compter du jour de la conclusion du contrat. Pour un Produit numérique, tel qu'un modèle de document ou un fichier à télécharger, le délai court à partir du moment où l'accès au fichier est fourni (généralement via un lien sécurisé).

Article 21 - Modalité de notification

21.1. Le Client Consommateur peut notifier sa volonté de se rétracter avant l'expiration du délai de 14 jours par courriel à l'adresse suivante : contact@monpetitjuriste.be, en exprimant clairement sa décision.

21.2. Il peut, s'il le souhaite, utiliser le modèle officiel de formulaire de rétractation disponible à l'adresse suivante : Formulaire de rétractation - SPF Économie

Article 22 - Remboursement

22.1. Le remboursement sera effectué via le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf accord contraire exprès. le remboursement intégral sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la notification.

Article 23 - Exclusion du droit de rétractation Conformément à l'article VI.53 du Code de droit économique, le droit de rétractation ne s'applique pas dans les cas suivants :

23.1. Lorsque le Service (ex. : consultation juridique ou formation) a été pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation, avec l'accord exprès préalable du Client, qui reconnaît avoir renoncé à son droit de rétractation une fois l'exécution commencée.



23.2. Lorsque le contenu numérique est fourni sans support matériel (tels que des modèles téléchargeables ou un accès à une Base de connaissance) et que :

- Le Client a expressément accepté que l'exécution commence immédiatement,
- Et a reconnu qu'il perd son droit de rétractation une fois l'accès activé ou le lien fourni.

23.3. Lorsque les Services ou Produits sont nettement personnalisés, c'est-à-dire réalisés spécifiquement pour le Client (relecture d'un document, adaptation sur mesure...).

23.4. Plus spécifiquement :

- L'activation d'un accès à la Base de connaissance vaut exécution complète et entraîne la perte du droit de rétractation ;
- La communication du lien de téléchargement d'un fichier numérique équivaut à une exécution complète, même si le fichier n'a pas encore été téléchargé.

VII. AUTRES CLAUSES OPÉRATIONNELLES GÉNÉRALES

Article 24 - Protection des données à caractère personnel

24.1. LEX'CELLENCE, activité exploitée par Mason BALSACQ, traite les données à caractère personnel du Client conformément à la réglementation applicable (RGPD et législation belge sur la vie privée).

24.2. Les données collectées sont utilisées exclusivement pour les besoins suivants : traitement des commandes, gestion administrative, facturation, communication avec le Client, et, le cas échéant, envoi d'informations liées aux services proposés.

24.3. Les données sont conservées uniquement pour la durée nécessaire à la finalité du traitement, sauf obligation légale de conservation prolongée.

24.4. Le Client peut exercer ses droits (accès, rectification, suppression, opposition, limitation, portabilité) en adressant un e-mail à : contact@monpetitjuriste.be. Il peut également introduire une réclamation auprès de l'Autorité belge de protection des données.

Article 25 - Propriété intellectuelle

25.1. Tous les contenus proposés par LEX'CELLENCE (documents, formations, fiches, modèles, supports, etc.) sont protégés par les droits de propriété intellectuelle et restent la propriété exclusive de Mason BALSACQ.

25.2. Le Client bénéficie d'un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non transférable, limité à son propre usage professionnel ou privé, selon les conditions fixées au moment de la commande.



25.3. Il est strictement interdit de reproduire, copier, partager, revendre ou diffuser tout ou partie du contenu, sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable écrit de LEX'CELLENCE.

25.4. Toute violation entraînera automatiquement une facturation compensatoire équivalente à 10 fois le montant de la commande concernée, sans préjudice de poursuites civiles et/ou pénales.

Article 26 - Responsabilité

26.1. Les Services proposés par LEX'CELLENCE reposent sur une obligation de moyens. Aucune garantie ne peut être donnée quant à un résultat juridique ou administratif particulier.

26.2. Bien que les contenus proposés soient conçus avec rigueur, LEX'CELLENCE ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs ou omissions, ni des conséquences résultant de l'utilisation des informations fournies, notamment dans les documents modèles ou fiches de la base de connaissance.

26.3. Le Client demeure seul responsable de l'usage qu'il fait des contenus, des décisions prises et des documents générés à partir des Services fournis. Il est invité à faire valider tout document juridique par un professionnel, en fonction de sa situation particulière.

26.4. En toute hypothèse, la responsabilité de LEX'CELLENCE est limitée au montant de la commande concernée. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée au titre de dommage indirect (perte de chiffre d'affaires, atteinte à la réputation, etc.).

Article 27 - Droit applicable

27.1. Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit belge. Si le Client est un consommateur résidant dans un autre État membre de l'Union européenne, il bénéficie également des droits impératifs prévus par le droit de son pays de résidence.

27.2. L'application de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

Article 28 - Règlement des litiges

28.1. En cas de litige, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, la compétence reviendra aux tribunaux francophones de l'arrondissement judiciaire de Mons, sauf si le Client est un consommateur, auquel cas le tribunal de son domicile sera compétent.

28.2. Le Client peut également recourir à la plateforme de résolution des litiges en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://mediationconsommateur.be/>



VIII. DIVERS

Article 29 - Preuve

29.1. Les Parties reconnaissent la validité des documents électroniques (e-mails, formulaires, accusés de réception, factures, etc.) comme moyen de preuve au même titre que les documents papier.

29.2. Le processus de commande en ligne (sélection du Produit ou du Service, saisie des données, validation, paiement) ou la création d'un Compte vaut preuve irréfutable de l'acceptation des présentes Conditions Générales par le Client.

Article 30 - Cession de contrat

30.1. LEX'CELLENCE se réserve la possibilité de transférer la Convention, en tout ou en partie (y compris les créances), à une autre structure juridique ou à un prestataire équivalent, sous réserve d'en informer préalablement le Client. Ce transfert ne pourra en aucun cas porter préjudice aux droits du Client.

Article 31 - Intégralité de la convention

31.1. Sauf accord exprès écrit entre les Parties, les présentes CGV constituent l'intégralité de l'accord entre le Client et LEX'CELLENCE, à l'exclusion de tout autre document ou échange préalable.

31.2. En cas de divergence entre les présentes CGV et des conditions particulières expressément acceptées par LEX'CELLENCE (ex. : devis signé, contrat spécifique), ces dernières prévaudront.

Article 32 - Nullité partielle

32.1. Si l'une des dispositions des présentes CGV devait être déclarée nulle ou inapplicable par une juridiction compétente, cette nullité n'affectera pas la validité des autres clauses.

32.2. La clause concernée sera, dans la mesure du possible, remplacée ou interprétée de manière à préserver autant que possible son objectif initial et l'équilibre du contrat.

Article 33 - Conditions particulières

33.1. Certains Produits ou Services proposés par LEX'CELLENCE peuvent faire l'objet de conditions particulières.

33.2. Ces conditions particulières sont portées à la connaissance du Client préalablement à la commande, notamment via le descriptif du Service ou un document annexe communiqué avant validation de la commande.



LEX-CELLENCE.BE

33.3. En cas de contradiction entre les présentes Conditions Générales de Vente et les Conditions Particulières applicables à un Produit ou Service, les Conditions Particulières prévaudront.



LEX-CELLENCE.BE

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUES

Version 2025



LEX-CELLENCE.BE

Les présentes Conditions Particulières s'appliquent exclusivement au service de consultation juridique de première ligne, proposé par LEX'CELLENCE, par écrit, téléphone ou visioconférence. Elles complètent les Conditions Générales de Vente (CGV) disponibles sur le site.

En cas de contradiction entre les présentes et les CGV, les présentes Conditions Particulières prévalent.



Article 1 - Objet du service

Vous bénéficiez d'une consultation juridique de première ligne assurée par un juriste professionnel.

Ce service s'adresse à toute personne souhaitant obtenir un éclairage juridique clair, synthétique et concret, relatif à une situation de vie quotidienne ou à un projet personnel ou professionnel.

Les consultations sont disponibles :

- par écrit (réponse transmise par e-mail),
- par téléphone,
- ou en visioconférence (Microsoft Teams).
- Il n'est pas nécessaire de disposer d'un compte Microsoft Teams pour pouvoir vous connecter.

Elles concernent notamment :

- les droits du consommateur,
- le droit numérique et des technologies,
- le droit des baux (habitation ou commerciaux),
- les droits liés à la protection des données,
- le droit à l'image et aux réseaux sociaux,
- les aspects juridiques de l'activité indépendante.

Ce service ne comprend pas :

- la représentation en justice ou la rédaction d'actes juridiques officiels en votre nom,
- la prise de position sur le travail d'un avocat ou d'un notaire,
- l'analyse de litiges en cours déjà suivis par un autre professionnel.

Article 2 - Fonctionnement du service

A. Prise de rendez-vous

- La consultation se commande via le site www.lex-cellence.be. Vous choisissez librement le créneau horaire qui vous convient le mieux.
- Pour les questions juridiques écrites, la question peut être posée via le formulaire ad hoc, disponible sur www.lex-cellence.be
- En cas de consultation téléphonique ou en visioconférence, LEX'CELLENCE vous contacte à l'heure convenue.



B. Déroulement

- La durée maximale d'une consultation orale est de 30 minutes.
- En cas de retard du Client, la durée de la consultation est raccourcie en proportion.
- Le juriste peut interrompre la consultation si le sujet sort du cadre prévu (ex. : question trop large, litige judiciaire en cours, demande d'avocat...).
- Si la question nécessite une recherche approfondie, un délai de réponse écrit peut être convenu entre le juriste et le Client. La réponse sera alors transmise par e-mail, dans un délai raisonnable défini d'un commun accord.

Article 3 - Droit de rétractation

Conformément à la législation, le Client renonce expressément à son droit de rétractation une fois la consultation commencée.

En cas de question juridique écrite, le Client renonce expressément à son droit de rétractation dès la réponse écrite transmise.

Si la rétractation intervient avant l'envoie de la réponse écrite, le Client est redevable d'une indemnité équivalente à 50% du montant de la consultation. Cette indemnité sert à couvrir le travail déjà fourni pour l'analyse juridique de la question.

Toute consultation entamée est intégralement due, même si elle est écourtée à la demande du Client ou pour cause de non-respect du cadre de la prestation.

Article 4 - Paiement

Le paiement est effectué en ligne via une plateforme sécurisée au moment de la réservation.

Aucun Service ne sera délivré avant réception intégrale du paiement.

Article 5 - Réclamation et annulation

Vous pouvez annuler ou déplacer gratuitement un rendez-vous jusqu'à 24h avant l'heure prévue, en envoyant un e-mail à contact@monpetitjuriste.be ou en vous connectant à votre espace personnel.

Au-delà de ce délai, la prestation est due sauf en cas de force majeure dûment justifiée.



Si vous n'êtes pas d'accord avec la facture, une réclamation écrite peut être envoyée dans un délai de 10 jours à compter de sa réception.

Article 6 - Responsabilité

LEX'CELLENCE garantit une information juridique rigoureuse, adaptée aux éléments transmis.

Toutefois, notre responsabilité ainsi que celle du juriste ne pourront être engagées :

- qu'en cas de faute prouvée,
- et dans la limite du montant payé pour le service.

Les dommages indirects sont exclus de toute indemnisation.

Article 7 - Protection des données

Les données personnelles collectées servent uniquement à :

- assurer le bon déroulement de la prestation,
- vous envoyer une confirmation, une facture ou une réponse écrite.

Elles sont traitées en conformité avec le RGPD.

La politique de confidentialité complète est disponible sur www.lex-cellence.be.

Article 8 - Litiges

En cas de désaccord, LEX'CELLENCE privilégie toujours le dialogue. Contactez-nous à contact@monpetitjuriste.be pour nous exposer votre point de vue.

À défaut de résolution amiable, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Hainaut, Division de Mons seront seuls compétents, supervisant le droit belge.



LEX-CELLENCE.BE

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'ABONNEMENT LEX'WEB

Version 2025



LEX-CELLENCE.BE

**Les présentes Conditions Particulières s'appliquent exclusivement à l'abonnement LEX'WEB.
Elles complètent les Conditions Générales de Vente (CGV) disponibles sur le site.**

En cas de contradiction entre les présentes et les CGV, les présentes Conditions Particulières prévalent.



Article 1 - Objet du service

L'abonnement "LEX'WEB" est un abonnement mensuel à durée indéterminée qui permet au Client d'accéder à l'intégralité des contenus proposés par LEX'CELLENCE sur son site internet, à savoir :

- les fiches thématiques répondant aux questions juridiques les plus fréquentes ;
- le blog juridique comportant des articles d'actualité et d'analyse ;
- les modèles de documents juridiques téléchargeables.

Article 2 - Durée de l'abonnement

L'abonnement est conclu pour une durée indéterminée, avec facturation mensuelle. Il peut être résilié à tout moment par le Client, en se connectant à son espace personnel. La résiliation prendra effet à l'issue du mois en cours.

Aucun remboursement ne sera dû pour la période en cours.

Article 3 - Accès au contenu

L'accès au contenu est strictement personnel et non cessible. Le Client s'engage à ne pas partager ses identifiants ou à permettre l'accès au service à des tiers. En cas de violation de cette règle, LEX'CELLENCE se réserve le droit de suspendre ou résilier l'accès sans préavis et sans remboursement.

Article 4 - Paiement

Le prix de l'abonnement est indiqué sur le site au moment de la souscription. Il est facturé mensuellement et automatiquement, à compter du jour de la souscription, via une plateforme de paiement sécurisée.

En cas de défaut de paiement, LEX'CELLENCE se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès jusqu'à régularisation.

Article 5 - Droit de rétractation

Conformément à l'article VI.53 du Code de droit économique belge, le Client consommateur renonce expressément à son droit de rétractation, dès lors que l'exécution du contrat commence immédiatement après la souscription, avec son accord préalable. La souscription à l'abonnement implique l'activation immédiate de l'accès au contenu, ce qui constitue un commencement d'exécution au sens de la loi



Article 6 - Responsabilité

LEX'CELLENCE s'engage à fournir un contenu rigoureux, mis à jour régulièrement, et conforme au droit belge en vigueur.

Toutefois, notre responsabilité ainsi que celle du juriste ne pourront être engagées :

- qu'en cas de faute prouvée,
- et dans la limite du montant payé pour l'abonnement mensuel en cours.

Les dommages indirects sont exclus de toute indemnisation.

Article 7 - Protection des données

Les données personnelles collectées servent uniquement à :

- assurer le bon déroulement de la prestation,
- vous envoyer une confirmation, une facture ou une réponse écrite.

Elles sont traitées en conformité avec le RGPD.

La politique de confidentialité complète est disponible sur www.lex-cellence.be.

Article 8 - Litiges

En cas de désaccord, LEX'CELLENCE privilégie toujours le dialogue. Contactez-nous à contact@monpetitjuriste.be pour nous exposer votre point de vue.

À défaut de résolution amiable, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Hainaut, Division de Mons seront seuls compétents, supervisant le droit belge.



LEX-CELLENCE.BE

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'ABONNEMENT LEX'PRO

Version 2025



LEX-CELLENCE.BE

**Les présentes Conditions Particulières s'appliquent exclusivement à l'abonnement LEX'PRO.
Elles complètent les Conditions Générales de Vente (CGV) disponibles sur le site.**

En cas de contradiction entre les présentes et les CGV, les présentes Conditions Particulières prévalent.



Article 1 - Objet du service

L'abonnement "LEX'PRO" est un abonnement mensuel à durée indéterminée qui permet au Client d'accéder à l'intégralité des contenus proposés par LEX'CELLENCE sur son site internet, à savoir :

- les fiches thématiques répondant aux questions juridiques les plus fréquentes ;
- le blog juridique comportant des articles d'actualité et d'analyse ;
- les modèles de documents juridiques téléchargeables.

L'abonnement inclut également deux consultations juridiques gratuites par mois, c'est-à-dire par période de facturation, sous forme de questions écrites ou de rendez-vous téléphoniques/visioconférences, dans les conditions suivantes :

- Une consultation est équivalente à une question écrite ou un échange de maximum 30 minutes par téléphone ou visioconférence.
- La consultation doit être utilisée dans le mois en cours. Elle n'est ni reportable ni cumulable.
- Les modalités pratiques (prise de rendez-vous, envoi de question...) sont identiques à celles décrites dans les Conditions Particulières - Consultations juridiques.

Enfin, l'abonnement inclut également un accès à des outils juridiques développés par LEX'CELLENCE. Ces outils sont, notamment :

- Des calculateurs de préavis de bail d'habitation ;
- Des calculateurs d'intérêts de retard ;
- Des calculateurs d'indexation de loyer ;
- Des générateurs de documents juridiques (bail, contrat commercial, mise en demeure, etc.)

Article 2 - Durée de l'abonnement

L'abonnement est conclu pour une durée indéterminée, avec facturation mensuelle. Il peut être résilié à tout moment par le Client, en se connectant à son espace personnel. La résiliation prendra effet à l'issue du mois en cours.

Aucun remboursement ne sera dû pour la période en cours.



Article 3 – Accès au contenu

L'accès au contenu est strictement personnel et non cessible. Le Client s'engage à ne pas partager ses identifiants ou à permettre l'accès aux services à des tiers. En cas de violation de cette règle, LEX'CELLENCE se réserve le droit de suspendre ou résilier l'accès sans préavis et sans remboursement.

Article 4 - Paiement

Le prix de l'abonnement est indiqué sur le site au moment de la souscription. Il est facturé mensuellement et automatiquement, à compter du jour de la souscription, via une plateforme de paiement sécurisée.

En cas de défaut de paiement, LEX'CELLENCE se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès jusqu'à régularisation.

Article 5 – Droit de rétractation

Conformément à l'article VI.53 du Code de droit économique belge, le Client consommateur renonce expressément à son droit de rétractation, dès lors que l'exécution du contrat commence immédiatement après la souscription, avec son accord préalable. La souscription à l'abonnement implique l'activation immédiate de l'accès au contenu, ce qui constitue un commencement d'exécution au sens de la loi

Article 6 - Responsabilité

LEX'CELLENCE s'engage à fournir un contenu rigoureux, mis à jour régulièrement, et conforme au droit belge en vigueur.

Toutefois, notre responsabilité ainsi que celle du juriste ne pourront être engagées :

- qu'en cas de faute prouvée,
- et dans la limite du montant payé pour l'abonnement mensuel en cours.

Les dommages indirects sont exclus de toute indemnisation.

Article 7 - Protection des données

Les données personnelles collectées servent uniquement à :

- assurer le bon déroulement de la prestation,
- vous envoyer une confirmation, une facture ou une réponse écrite.

Elles sont traitées en conformité avec le RGPD.



LEX-CELLENCE.BE

La politique de confidentialité complète est disponible sur www.lex-cellence.be.

Article 8 - Litiges

En cas de désaccord, LEX'CELLENCE privilégie toujours le dialogue. Contactez-nous à contact@monpetitjuriste.be pour nous exposer votre point de vue.

À défaut de résolution amiable, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Hainaut, Division de Mons seront seuls compétents, supervisant le droit belge.



LEX-CELLENCE.BE

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'ABONNEMENT LEX'ELITE

Version 2025



LEX-CELLENCE.BE

Les présentes Conditions Particulières s'appliquent exclusivement à l'abonnement LEX'ELITE. Elles complètent les Conditions Générales de Vente (CGV) disponibles sur le site.

En cas de contradiction entre les présentes et les CGV, les présentes Conditions Particulières prévalent.



Article 1 - Objet du service

L'abonnement "LEX'ELITE" est un abonnement mensuel à durée indéterminée qui permet au Client d'accéder à l'intégralité des contenus proposés par LEX'CELLENCE sur son site internet, à savoir :

- les fiches thématiques répondant aux questions juridiques les plus fréquentes ;
- le blog juridique comportant des articles d'actualité et d'analyse ;
- les modèles de documents juridiques téléchargeables.

L'abonnement inclut également des consultations juridiques illimitées (aussi longtemps que l'abonnement sera actif) sous forme de questions écrites ou de rendez-vous téléphoniques/visioconférences, dans les conditions suivantes :

- Une consultation est équivalente à une question écrite ou un échange de maximum 30 minutes par téléphone ou visioconférence.
- La consultation doit être utilisée dans le mois en cours. Elle n'est ni reportable ni cumulable.
- Les modalités pratiques (prise de rendez-vous, envoi de question...) sont identiques à celles décrites dans les Conditions Particulières - Consultations juridiques.

L'abonnement inclut également un accès à des outils juridiques développés par LEX'CELLENCE. Ces outils sont, notamment :

- Des calculateurs de préavis de bail d'habitation ;
- Des calculateurs d'intérêts de retard ;
- Des calculateurs d'indexation de loyer ;
- Des générateurs de documents juridiques (bail, contrat commercial, mise en demeure, etc.)

L'abonnement inclut également la rédaction illimitée de documents juridiques (lettres, mise en demeure, contrats, etc.)

Enfin, l'abonnement inclut un accompagnement du Client dans les litiges qu'il pourrait avoir avec ses clients/fournisseurs notamment au travers d'analyses juridiques des litiges, de conseils stratégiques sur l'attitude à adopter dans ces litiges ainsi que, si le Client l'a expressément demandé en donnant mandat de représentation à LEX'CELLENCE, la communication aux parties adverses au nom et pour le compte du Client.



Article 2 – Durée de l’abonnement

L’abonnement est conclu pour une durée indéterminée, avec facturation mensuelle. Il peut être résilié à tout moment par le Client, en se connectant à son espace personnel. La résiliation prendra effet à l’issue du mois en cours.

Aucun remboursement ne sera dû pour la période en cours.

En cas de résiliation de son abonnement, le Client reconnaît et accepte expressément que LEX'CELLENCE soit immédiatement et totalement déchargée de toute intervention en cours relative aux litiges clients et/ou fournisseurs précédemment confiés. À compter de la date de résiliation, LEX'CELLENCE n’assume plus aucune obligation, responsabilité ni diligence concernant ces litiges, y compris pour les actions, analyses, communications ou suivis restant éventuellement à effectuer. Le Client renonce à toute réclamation, indemnisation ou recours à ce titre, quelle qu’en soit la nature ou l’origine.

Article 3 – Accès au contenu

L’accès au contenu est strictement personnel et non cessible. Le Client s’engage à ne pas partager ses identifiants ou à permettre l’accès aux services à des tiers. En cas de violation de cette règle, LEX'CELLENCE se réserve le droit de suspendre ou résilier l’accès sans préavis et sans remboursement.

Article 4 - Paiement

Le prix de l’abonnement est indiqué sur le site au moment de la souscription. Il est facturé mensuellement et automatiquement, à compter du jour de la souscription, via une plateforme de paiement sécurisée.

En cas de défaut de paiement, LEX'CELLENCE se réserve le droit de suspendre temporairement l’accès jusqu’à régularisation.

Article 5 – Droit de rétractation

Conformément à l’article VI.53 du Code de droit économique belge, le Client consommateur renonce expressément à son droit de rétractation, dès lors que l’exécution du contrat commence immédiatement après la souscription, avec son accord préalable. La souscription à l’abonnement implique l’activation immédiate de l’accès au contenu, ce qui constitue un commencement d’exécution au sens de la loi

Article 6 - Responsabilité

LEX'CELLENCE s’engage à fournir un contenu rigoureux, mis à jour régulièrement, et conforme au droit belge en vigueur.



Toutefois, notre responsabilité ainsi que celle du juriste ne pourront être engagées :

- qu'en cas de faute prouvée,
- et dans la limite du montant payé pour l'abonnement mensuel en cours.

Les dommages indirects sont exclus de toute indemnisation.

Article 7 - Protection des données

Les données personnelles collectées servent uniquement à :

- assurer le bon déroulement de la prestation,
- vous envoyer une confirmation, une facture ou une réponse écrite.

Elles sont traitées en conformité avec le RGPD.

La politique de confidentialité complète est disponible sur www.lex-cellence.be.

Article 8 - Litiges

En cas de désaccord, LEX'CELLENCE privilégie toujours le dialogue. Contactez-nous à contact@monpetitjuriste.be pour nous exposer votre point de vue.

À défaut de résolution amiable, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Hainaut, Division de Mons seront seuls compétents, supervisant le droit belge.